

## Note 7 : Garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous utilisons divers types de garanties. Les garanties comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie dus aux variations d'un taux d'intérêt ou de change sous-jacent ou d'une autre variable. En outre, les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie sont considérés comme des garanties.

Les principaux types de garanties sont présentés ci-dessous.

### Lettres de crédit de soutien et cautionnements bancaires

Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires représentent notre engagement d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte d'une autre partie, si cette dernière n'est pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. Le montant maximal à payer en vertu des lettres de crédit de soutien et des cautionnements bancaires était de 15 270 millions de dollars au 31 octobre 2008 (12 395 millions en 2007). Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements bancaires sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

Au 31 octobre 2008 et 2007, aucun montant n'était inclus dans notre bilan consolidé relativement à ces lettres de crédit de soutien et cautionnements bancaires.

### Concours et autres facilités de trésorerie

Les concours de trésorerie sont fournis à des programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA), qui sont administrés par nous ou par des tiers, et constituent une source de financement de substitution pour les programmes en question lorsque ceux-ci ne peuvent accéder aux marchés du PCAA ou lorsque les actifs financiers détenus par ces programmes n'atteignent pas les objectifs de rendement prédéterminés. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas de faillite de l'emprunteur. La durée des concours de trésorerie ne dépasse habituellement pas une année, mais elle peut être de plusieurs années.

Le montant maximal à payer en vertu de ces concours et autres facilités de trésorerie totalisait 32 806 millions de dollars au 31 octobre 2008 (39 428 millions en 2007). Au 31 octobre 2008, une somme de 1 143 millions de dollars avait été utilisée conformément aux modalités des concours de trésorerie (16 millions en 2007). De cette somme, 1 025 millions de dollars (851 millions de dollars américains) avaient trait aux entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont il est question à la note 9 (aucune somme n'avait trait aux EDDV en 2007).

### Facilités de rehaussement de crédit

Lorsque les conditions le justifient, nous fournissons des facilités de rehaussement partiel de crédit pour des transactions effectuées dans le cadre de programmes de PCAA qui sont administrés par nous ou par des tiers. Au 31 octobre 2008, des facilités de rehaussement de crédit pour un montant de 6 243 millions de dollars étaient comprises dans les concours de trésorerie (5 449 millions en 2007). Ces facilités comprennent les montants qui ont trait à notre entité de titrisation américaine des clients dont il est question à la note 9.

### Facilités de financement de premier rang

Nous fournissons également un soutien sous forme de financement de premier rang à nos entités de gestion de placements structurés et à notre entité de protection de crédit. La majorité de ces facilités soutiennent le remboursement

de billets de premier rang des entités de gestion de placements structurés. Au 31 octobre 2008, 5 761 millions de dollars étaient utilisés (350 millions en 2007) conformément aux modalités des facilités de financement relatives aux EDDV dont traite la note 9.

### Instruments dérivés

Certains de nos instruments dérivés correspondent à la définition comptable d'une garantie lorsque nous sommes d'avis qu'ils sont reliés à un actif, à un passif ou à un titre de participation détenu par la partie visée par la garantie dès l'entrée en vigueur du contrat.

Le swap sur défaillance position vendeur exige que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit relié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. Le montant maximal à payer en vertu de swaps sur défaillance position vendeur est égal à leur montant nominal de référence, qui était de 71 977 millions de dollars au 31 octobre 2008 (43 004 millions en 2007). La durée de ces contrats varie de deux jours à dix ans. La juste valeur du passif lié à ces instruments dérivés incluse dans les montants relatifs aux instruments dérivés inscrits à notre bilan consolidé était de 5 828 millions de dollars au 31 octobre 2008 (570 millions en 2007).

Les options position vendeur comprennent les ententes contractuelles par lesquelles l'acheteur obtient le droit, mais non l'obligation, d'exiger que nous achetions un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments de créances ou de capitaux propres à un prix établi, à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans un délai donné. Le montant maximal à payer en vertu de ces options position vendeur ne peut être l'objet d'une estimation raisonnable en raison de la nature de ces contrats. La durée de ces contrats varie de moins de un mois à huit ans. La juste valeur du passif lié à ces instruments dérivés incluse dans les montants relatifs aux instruments dérivés inscrits à notre bilan consolidé était de 1 853 millions de dollars au 31 octobre 2008 (662 millions en 2007).

Les options position vendeur comprennent également les engagements contractuels en vertu desquels nous convenons de verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le prix ou le taux du marché et le prix d'exercice ou le taux de l'instrument sous-jacent. Le montant maximal à payer en vertu de ces contrats n'est pas déterminable en raison de leur nature. La durée de ces contrats varie de neuf mois à 25 ans. La juste valeur du passif lié à ces instruments dérivés incluse dans les montants relatifs aux instruments dérivés inscrits à notre bilan consolidé était de 113 millions de dollars au 31 octobre 2008 (118 millions en 2007).

Afin de réduire les risques liés à ces instruments dérivés, nous concluons des contrats qui couvrent les risques en question.

### Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnisations générales. Ces indemnisations sont habituellement en rapport avec la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de services, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Ces conventions nous obligent, dans certains cas, à indemniser la contrepartie de divers frais résultant de manquements à l'égard de déclarations ou d'obligations liées à ces conventions, ou résultant de réclamations de tiers présentées contre la contrepartie à la suite de la transaction. La durée des conventions d'indemnisation varie selon le cas; la nature des conventions nous empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal que nous pourrions devoir payer aux contreparties.

Au 31 octobre 2008 et 2007, aucun montant important n'était inclus dans notre bilan consolidé relativement à ces indemnisations.